

# Notice descriptive des châssis UNIC

## Type : P 6

(Moteur à combustion)

### MARQUE : UNIC.

TYPE : P 6.

GENRE : châssis nu ou châssis-cabine pour camion (5).

Poids total autorisé en charge :

— véhicule isolé : 9.000 kg

— véhicule avec remorque : 9.750 kg.

Véhicule livré en châssis nu ou châssis-cabine.

Nombre de places assises y compris le conducteur : 3

Constructeur : SIMCA INDUSTRIES - DIVISION UNIC, 1 et 2, quai National Puteaux (Hauts-de-Seine).

### I - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombres d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues (2 roues AV simples, 2 roues AR jumelées).

Roues motrices : 2 roues AR.

Constitution du châssis : forme droit. Cadre à 2 longrions en tôle d'acier embouti en forme de U entretoisés par des traverses.

Dimensions des longrions à la section maxi : hauteur 222 mm, largeur 75 mm, épaisseur 7 mm.

Alles inférieures et supérieures renforcées par plats acier de 55 x 6 entre les essieux.

Emplacement du moteur : à l'avant, vertical.

Cabine de conduite : en arrière du moteur.

### II - DIMENSIONS ET POIDS

Le châssis P 6 sont exécutés en trois séries qui ne diffèrent que par la longueur et l'empattement.

Le type long : P 6, série L

normal : P 6, série N

court : P 6, série C

Type .....	P 6 L	P 6 N	P 6 C
Avec pneumatiques 7,50-20 X ou équival. :			
Empattement .....	4.750	4.400	3.750
Voie AV .....	1.750	1.750	1.750
Voie AR .....	1.680	1.680	1.680
Longueur hors tout châssis nu et cabine .....	7.585	6.805	5.745
(avec rétroviseur) .....	2.450	2.450	2.450
Largeur hors tout châssis nu et cabine .....	2.146	2.146	2.146
Porte-à-faux AV .....	1.145	1.145	1.145
Porte-à-faux AR .....	1.670	1.320	0.850
Distance AR cabine à l'axe du pont AR .....	3.392	3.042	2.392
Hauteur libre au-dessus du sol .....	0.238	0.238	0.238
Longueur maxi véhicule carrossé (non compris ferrures et accessoires) .....	7.703	7.027	5.807
Longueur maxi véhicule carrossé (y compris ferrures et accessoires) .....	7.823	7.157	6.057
Porte-à-faux AR véhicule carrossé (non compris ferrures et accessoires) .....	1.808	1.492	1.042
Porte-à-faux AV véhicule carrossé (y compris ferrures et accessoires) .....	1.528	1.612	1.162
Largeur maxi du véhicule carrossé .....	2.500	2.500	2.500
Poids du châssis nu, sans eau, sans combustible, sans accessoires, sans roue de secours, monté sur pneus .....	2.610	2.590	2.550
Poids du châssis cabine normale en ordre de marche sans conducteur .....	3.280	3.250	3.220
Poids sur l'AV .....	2.080	2.040	1.980
Poids sur l'AR .....	1.200	1.250	1.280
Poids maxi autorisé en charge (véhicule seul) .....	9.000	9.000	9.000
Poids maxi sur l'AV .....	3.400	3.400	3.400
Poids maxi sur l'AR .....	6.100	6.100	6.100
Poids maxi autorisé en charge (véhicule avec remorque) .....	9.750	9.750	9.750

### III - MOTEUR M 32 3D

Type et cycle : à combustion, 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne.

Emplacement et commande de distribution : à l'avant du moteur, commandée par chaîne.

Alésage : 119 mm.

Course : 101 mm.

Cylindres : 4.493 cm<sup>3</sup>.

Pression de compression : 17.

Puissance administrative : 12 CV.

Carburant normalement utilisé : gas-oil.

Réservoir de carburant : placé sur le côté droit du véhicule, fixé par l'intermédiaire de sa base sur des supports solitaires du longrion.

Contenance totale du réservoir : 95 litres.

Régime de rotation du moteur : maximum 2.600 tr/min - correspondant au couple maximal.

Le rapport entre la puissance et le régime correspond à la puissance maximum 2.600 tr/min.

Échappement : silencieux, marque UNIC, diamètre 153 mm, longueur 0,80 m, placé côté gauche du cadre. Le niveau sonore des bruits produits par le véhicule mesuré conformément aux prescriptions de l'A.M. du 25 octobre 1962 est inférieur à 90 dBA.

Mesure de l'opacité de la fumée d'échappement émise par le véhicule conformément aux prescriptions de l'A.M. du 12 novembre 1963.

Alimentation : Pompe d'injection à pistons, marque SIGMA - CMS - 4D - 90 S.

Graissage : sous pression par pompe à engrenages. Un voyant lumineux placé sur le planche de bord permet au conducteur de s'assurer du fonctionnement de la pompe.

Régulation : par circulation d'eau avec pompe centrifuge et radiateur placé à l'avant.

Capacité totale d'eau : 24 litres environ.

### IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type à disque fonctionnant à con.

Boîte de vitesses : boîte mécanique à combinaisons de marche AV et à

de marche AR, commandée par un levier à portée de la main du conducteur.

Transmission : sur arbre à cardans avec rolls.

Démultiplication de la transmission et tableau des vitesses à 1.000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale		Vitesses sur pneus 7,50-20 X ou équival. Circonf. 2,855 m	
		Avec couple 7x41	Avec couple 6x41	Avec couple 7x41	Avec couple 6x41
1	0,160	0,0773	0,0312	4,6	5,3
2	0,323	0,0505	0,0630	5,4	10,7
3	0,593	0,1012	0,1157	17,2	19,6
4	0,7	0,1797	0,1951	29	33,1
Marche AR	0,137	0,0234	0,0267	4	4,5

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : — 75,2 km/h avec couple 7x41, — 89 km/h avec couple 6x41.

Sur demande et au même prix, un couple 6x44 peut être monté qui donne une vitesse de 60 km/h.

Poussée : par les ressorts AR.

Transmission des réactions de freinage : par les ressorts AV et AR.

Indicateur de vitesse : sur le tableau de bord.

Limiteur de vitesse : un régulateur placé sur la pompe d'injection limite la vitesse au moteur à son régime maximum.

### V - SUSPENSION

1<sup>er</sup> Suspension essieu AV : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sous les longrions. Flexibilité : 7,3 %. Amortisseurs hydrauliques à double effet.

2<sup>e</sup> Suspension essieu AR : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sur le côté et à l'extérieur des longrions. Au-dessus des ressorts principaux et solidaires de ceux-ci, deux ressorts complémentaires également à lames. Flexibilité : ressort principal 3 %. Flexibilité de l'ensemble : 1 %. Amortisseurs hydrauliques à double effet (sur demande).

### VI - DIRECTION

Type : à vis globique.

Transmission aux roues AV : par volant, leviers et biellettes.

Démultiplication : nombre de tours du volant de direction pour braquage complet : à gauche 2 3/4, à droite 2 3/4.

Diamètre de braquage : série L, 17,20 m - série N, 16,10 m - série C, 14 m.

### VII - FREINAGE

a) Dispositif principal agissant sur les roues AV et AR :

Type et nature : frein à pied agissant sur les tambours solitaires des moyeux de roues par servo-frein pneumatique et transmission hydraulique. Freins à l'arrière du type à points fixes. L'énergie calorifique est dissipée dans l'air ambiant.

### DIMENSIONS

Largeur des garnitures ..... mm Avant Arrière

Diamètre des tambours ..... mm 406 406

Surface freinée par roue ..... cm<sup>2</sup> 670 865

Commande et transmission : Une pédale actionne un robinet distributeur qui alimente le cylindre pneumatique de Ø 175 mm d'un groupe oléopneumatique. La transmission hydraulique se fait par l'intermédiaire d'un maître-cylindre LOCKHEED de Ø 1" 3/4, solidaire du cylindre pneumatique, transmettant la pression aux cylindres récepteurs de roues avant de Ø 1" 3/4 et arrière de Ø 2". L'effort transmis est proportionnel à celui exercé sur la pédale.

Le maître-cylindre LOCKHEED est alimenté en fluide par un réservoir. Un voyant lumineux placé sur le tableau de bord s'allume dès que le niveau de fluide dans le réservoir atteint sa cote d'alerte.

Source d'énergie : un compresseur, entraîné par le moteur, comprime l'air dans un réservoir fixé sur le châssis. Ce réservoir a une capacité de 50 litres. La pression dans le réservoir est limitée à 6 bars par une soupape de sûreté. Le réservoir a subi l'épreuve réglementaire à la pression de 15 bars et comporte une valve de retenue située sur le robinet distributeur.

Un manomètre placé sur le tableau de bord indique la pression dans le réservoir. La pression d'air permettant de réaliser les conditions d'efficacité prescrites est indiquée sur une plaque visible du siège du conducteur. Cette pression est de 6,5 bars. Un voyant lumineux, placé sur le tableau de bord s'allume dès que la pression d'air dans l'un des réservoirs descend au-dessous de 4 bars.

Le poids freiné par le dispositif principal est égal à celui du véhicule chargé. La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 5,3 m/s<sup>2</sup>.

b) Dispositif de secours et d'immobilisation :

Type et nature : frein à main à cliquet agissant sur les tambours AR.

Commande et transmission : le levier agit mécaniquement sur les mâchoires des roues AR par tringlerie, renvois et câbles.

Le rapport entre la poignée du levier et les câbles est de 5/1.

Le poids freiné est égal à 66 % du poids total du véhicule chargé.

La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 2,35 m/s<sup>2</sup>.

Ralentisseur éventuel : certains véhicules peuvent être équipés avec ralentisseur.

### VIII — CABINE

Pour les véhicules livrés avec cabine :  
Nature : cabine semi-avancée entièrement métallique.  
Portes : deux, ouverture d'arrière en avant, fermeture par pêne à dispositif de sûreté.  
Pare-brise et vitres : pare-brise agrégé, vitres de portières, lunette arrière, exécutées en matériaux de sécurité. Les cabines P 6 sont conformes aux prescriptions de l'A.M. du 19 décembre 1958.

### IX — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : deux, à l'avant.  
Feux de croisement : deux à l'avant, modèle agrégé. Réglage par vis. Hauteur conforme au Code de la Route.  
Feux rouges arrière : deux, livrés sur deux plaques fixées de part et d'autre du châssis.  
Feux de position : à l'avant, dans les ailes, à l'arrière confondus avec les feux rouges.  
Feux de gabarit : le carrossier après exécution de la caisse est tenu de les

disposer aux extrémités de la largeur hors tout du véhicule.  
Signal de freinage : deux à l'arrière sur les plaques porte-feux.  
Indicateur de changement de direction : feux clignotants placés de part et d'autre du véhicule : pour l'avant, sur la face extérieure des ailes ; pour l'arrière sur les plaques porte-feux.  
Dispositifs réfléchissants : deux agrégés, placés sur les plaques porte-feux AR. Tous ces dispositifs sont situés aux emplacements réglementaires.

### X — DIVERS

Avertisseur de route : électrique, modèle agrégé.  
Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :  
Sur le châssis : 1° Plaque de constructeur sous le capot, sur la planche-taillier du côté droit, fixée par des rivets.  
2° L'indication du type et du numéro d'ordre dans la série du type est frappée à froid sur le longeron, à l'arrière du véhicule et du côté droit.  
Sur le moteur : plaque comportant le type et le numéro, placée sur le cylindre du côté droit, fixée par des vis Parker.  
Le numérotage dans la série du type commence au n° 80.000.

### PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 15 avril et 9 juin 1966, que le châssis-cabine n° 60.000, à moteur n° 02 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série UNIC type P 6, satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 84, R. 94 à R. 97 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris pour son application.  
Le châssis cabine ne satisfait pas aux articles R. 61, R. 62, R. 85 à R. 93. La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat des personnes ayant mis en place l'équipement ou la carrosserie attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions incluses dans les articles précités.

Les véhicules livrés en châssis nus satisfont aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 71, R. 75, R. 79 à R. 81 et R. 97 du Code de la Route et des arrêtés pris pour son application.  
Ils ne satisfont pas aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 72 à R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 93, R. 95, R. 96 et R. 104.  
Il ne pourra être vérifié au stade montage de la carrosserie qu'ils satisfont aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 72 à R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 93, R. 95, R. 96 et R. 104.  
Les véhicules carrossés devront subir une réception complémentaire au Service des Mines avant leur mise en circulation.

Vu et approuvé :  
Enregistré sous le n° AU. 427-66.  
A Paris, le 11 juillet 1966.  
L'Ingénieur en Chef des Mines,  
(signé : PROUST).

Vu :  
Paris, le 11 juillet 1966.  
L'Ingénieur des Mines,  
(signé : ARNOUIL).

A Paris, le 11 juillet 1966.  
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.  
(Mines),  
(signé : FLAGÉOLET).

SPÉCIMEN

### CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, F.F.S.A. - DIVISION UNIC, 1, quai National à Puteaux (92), Constructeur, certifions que le véhicule :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Genre :  | 7. Carrosserie (ou équipement pour les véhicules spéciaux) :  |
| 2. Marque : UNIC.   | 8. Nombre de places assises :   |
| 3. Type : P 6 :<br>— sans dispositif de freinage de remorque,<br>— avec dispositif de freinage de remorque. | 9. Charge utile :   |
| 4. Numéro dans la série du type :   | 10. Poids à vide :  |
| 5. Source d'énergie : gas-oil.  | 11. Poids total autorisé en charge :<br>— pour porteur seul : 9.000 kg,<br>— pour porteur avec remorque : 9.750 kg. |
| 6. Puissance administrative : 12 CV.  |   |

Vendu à :  
est entièrement conforme au type P 6 décrit plus haut.

Puteaux, le